

Point 9

Statuts de la régie communale autonome

Nous voterons contre les changements proposés pour deux raisons :

Malgré les explications données en section nous pouvons voir à l'article 23 que toute une ligne est supprimée : « chaque groupe politique du conseil communal est représenté au C.A. »

Or si nous sommes bien désignés à la proportionnel et malgré ce que nous certifie notre bourgmestre, si nous avons trop peu d'élus au sein d'un parti démocratique, nous perdrons un membre effectif à la RCA. Et un membre a bien des droits différents d'un observateur, à commencer par le droit de vote.

De plus à l'article 80, tout un paragraphe est supprimé : « les bilans, ses annexes, le compte de résultat, le compte d'exploitation et les rapports du collège des commissaires sont joints au rapport d'activités et communiqués au conseil communal. » à nouveau nous ne pouvons accepter cette suppression qui ne va pas dans le sens d'une transparence des activités de la RCA. Cette suppression me paraît être bien plus qu'un nettoyage des statuts.

Point 16

Mon analyse va être, j'en suis consciente, très courte, simple et efficace :

Je lis dans les commentaires des comptes 2010 sur les fonds propres : ils représentent actuellement 53,14% des dotations communales. Nous assistons à une consommation partielle des montants fournis par la ville de Verviers.../...

Et nous lisons dans la synthèse sur les résultats : « La perte de 2010 s'élève à 373.488€ »

Comment la ville va-t-elle continuer à financer la RCA ?

Y a-t-il un plafond que nous ne dépasserons pas ?

Quelles seront les actions pour redresser la barre ?

Point 21

Nous voterons contre les modifications budgétaires notamment à cause d'un point précis : certaines primes n'auraient pas été prévues et octroyées en temps utiles. Il nous paraît possible de les prévoir dans le budget sans attendre les inspections surtout qu'elles s'élèvent à un montant de 180.000€.

Et à nouveau, comme dans le cas de la RCA, nous sommes en train de puiser dans le fond de réserve. Est-ce bien une politique intelligente par les temps qui courent ? nous croyons que non.

Compte Budgétaire 2010 du CPAS

Le compte budgétaire du CPAS à l'ordinaire se solde en 2010 par un bonni de 150.371 € sur un total de 55 millions €

Au niveau des Recettes :

Celles de prestations 14,57% du total proviennent à 93% des factures d'hébergement de nos résidences MR-MRS.

Elles sont stables par rapport à 2009 en légère diminution suite aux travaux de st Joseph

Les recettes de transfert représentent 85% de l'exercice propre.

Elles augmentent de 4% par rapport à 2009.

Le subside Revenu d'Intégration en diminution (cela correspond à une diminution des dépenses).

Le subside pour les aides équivalentes par contre augmente de 52% par rapport à 2009 pour un montant de 1.302.000 €

Les interventions INAMI en MR-MRS sont elles de 3% supérieures aux montants prévus, elles augmentent de 155 k€.

Les subsides APE sont optimisés, en augmentation par rapport à 2009 et supérieurs aux prévisions

Au niveau des dépenses :

De personnel d'abord, elles représentent 41% du total de l'exercice propre, elles ont augmentés de 3,8% par rapport à 2009.

Les frais de fonctionnement 7,4% des dépenses en faible augmentation de 0,9%.

Les dépenses de transfert 48% du total essentiellement les paiements du revenu d'intégration et de l'aide équivalente.

Les montants concernant le RI diminuent de 813 k€ tandis que ceux de l'aide équivalent augmentent de 1.470 k€ soit au total une augmentation de 3,5% pour un montant de 656 k€.

La dette quant à elle représente 2,12% du total et reste stable par rapport à 2009.

On constate aussi que pour les grands postes en dépenses comme en recette de faibles écarts entre le compte (le constat) et le budget (la prévision) il est globalement au niveau des recettes de 1,16% et au niveau des dépenses de 1,13%.

Il est à noter qu'un prélèvement pour le fond de réserve ordinaire de 230 k€ a été effectué de et quel' intervention communale est de 8.910.000€.

Le compte est un acte technique qui permet de mesurer la réalisation budgétaire et sa véracité.

Je remercie Madame le receveur, ses services ainsi que les services financiers pour l'élaboration de ce compte.

Et suis à votre disposition pour tout commentaire qui serait souhaité.

Modifications budgétaires 1 et 2 pour 2011

A l'Ordinaire :

Le premier élément de cette modification est l'intégration du résultat du compte 2010 (150.371 €).

Le Budget 2011 tel que modifié connaît une progression de 0,96% pour arriver à un montant de 59.471.000 € et il est présenté à l'équilibre.

Cette évolution est due principalement à des régularisations des dépenses du personnel au niveau ONSS (dans les aspects pécule de vacances pour le personnel APE, et prise en compte pour ces pécules des prestations inconfortables pour le personnel contractuel).

L'embauche de 2 infirmières supplémentaires suite aux règles INAMI a été prévue.

Divers ajustements suites au contrôle budgétaire de mi-exercice ont été apportés tant en recettes, qu'en dépenses.

Suite à une décision du CAS le fonds de réserve « énergie » a été figé au montant du compte 2010 à 745 k€, le prélèvement de 255 k€ de 2011 pour ce fond a donc été supprimé.

Un prélèvement supplémentaire du fond de réserve ordinaire de 172 k€ a été prévu en complément des 621 k€ déjà actés

A l'Extraordinaire :

Les principales modifications en matière d'investissements concernent :

La réparation du toit et le remplacement du système d'alarme incendie à l'administration centrale.

Divers travaux dans nos antennes à fins de sécurisation et suite aux regroupements de services.

Une étude sur la charge de travail en MR pour 37 k€

Une modification de l'aménagement de la nouvelle cuisine à la résidence St Joseph pour 120 k€.

La révision légale au niveau des travaux de reconditionnement de la résidence a connu une augmentation cette année de 8%, nous inscrivons 10% à cette MB soit un montant de 1.340.000 €.

L'actualisation du montant nécessaire à l'achat du terrain avenue J Lambert pour la construction de la nouvelle maison de repos.

Ces modifications budgétaires résultent de l'actualisation de projets et de dossiers en cours, elles répondent à des situations conjoncturelles ou imprévisibles.

Je remercie le responsable financier M Chapelle ainsi que les membres de ses services pour l'élaboration de ces modifications budgétaires.

La mise à jour du plan de gestion après ces modifications

Dans les projections à 5 ans, si les années 2011 et 2012 connaissent encore une perte à l'exercice propre respectivement de 833 k€ et 212 k€.

Ces pertes étant compensées par l'utilisation du fonds de réserve.

À partir de l'année 2013 les résultats devraient revenir dans le vert toutes choses restant égales évidemment.

Cette évolution est aussi liée à la fin des travaux de la résidence St Joseph et ensuite à la mise en route de la nouvelle résidence.

Voilà M le Président pour la présentation des MB1 au CPAS.

Conseil Communal du 03 octobre 2011 – Point 21 : MB 1/ 2011 du CPAS
Intervention, au nom du cdH, de Michel HALLEUX.

Monsieur le Bourgmestre,
 Monsieur le Président,
 Mesdames, Messieurs,

Ce lundi 03 octobre 2010, à peine six mois et quelques jours, après que le budget initial du CPAS ait été voté par la majorité contre l'avis de l'opposition, et notamment celle du cdH, voilà à nouveau le Conseil Communal amené à débattre du budget du CPAS, via les modifications budgétaires n° 1 présentées, au nom de la majorité PS/MR, par Monsieur BOTTERMAN, président du CPAS.

A six mois d'intervalle, pas de grands changements, c'est évident... Nous n'allons donc pas reprendre par le détail ce que nous avons expliqué le 28 mars dernier... Contentons-nous de confirmer ce que les chiffres des MB nous disent sur la situation financière de l'institution à trois mois de la fin de l'exercice 2011.

1. Les MB 1 confirment qu'à l'exercice propre le budget du CPAS est en déficit !
Cela était déjà vrai en mars dernier ! Pas d'amélioration dans vos propositions de ce jour !

2. Le CPAS puise à nouveau, et de manière plus importante, dans le fonds de réserve
 patiemment constitué au cours des exercices précédents...
 Alors qu'en février/mars 2011, pour équilibrer son budget le CPAS avait eu besoin de 620.934 euros, aujourd'hui, pour couvrir l'essentiel des besoins constatés par les services de l'action sociale, c'est quelque 264.780 euros EN PLUS, dont le CPAS a besoin, soit au total de l'année, un prélèvement de 885.711 euros !
 En 2010, il n'avait fallu que 230.098 euros !!!
 Fin 2009, il y avait encore 1.105.367 euros dans ce fonds de réserve ; fin mars 2011, il en restait un peu moins de 500.000 euros et, après la MB 1/2011, il reste moins de 300.000 euros !
 Toutes autres choses restant égales, cette somme sera donc nettement insuffisante pour assurer l'équilibre du budget 2012 sur lequel vous allez sans doute « plancher » très bientôt...
En mars dernier, nous avions déjà dénoncé cette situation ! Six mois plus tard, vous aggravez la situation !

3. Troisième motif de totale insatisfaction... la demande formulée par le cdH le 02 mars au Conseil de l'Action Sociale d'abord, relayée ensuite le 28 mars au sein de ce Conseil.
 Demande qui n'a toujours pas reçu de réponse officielle de la part de la majorité.
 Je veux parler de la réunion plénière « Ville-CPAS », rendue obligatoire une fois par an, depuis décembre 2006, par le code de la démocratie locale (L1122-11).
 Nous sommes sur le point de terminer la cinquième année de la législature, et, à Verviers, **Ville et CPAS ne se sont réunis que deux fois au lieu des cinq prévues !** N'auraient-ils donc rien à se dire ?

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président, en l'absence de propositions concrètes, nous vous demandons ce soir très officiellement d'inscrire à l'ordre du jour de cette toute prochaine réunion Ville/CPAS, le thème de la pauvreté à Verviers,-analyse pointue de la situation vécue

sur le terrain, évolution dans le temps, partenariat et synergies « Publics/ Privés » à mettre en œuvre au niveau communal pour tenter de l'éradiquer.

Cette réflexion, nous la mènerons au départ des chiffres tirés des budgets 2011 de la Ville et du CPAS, ainsi que du compte 2010 du CPAS, et surtout en faisant écho aux articles de presse, tant à ceux de février dernier dans lesquels la majorité s'est exprimée officiellement qu'à celui, tout récent, de Monsieur le Président du CPAS, article paru dans un quotidien régional ce jeudi 22 septembre.

« **Pauvreté : les chiffres en baisse** » titrait le journal, le 22 septembre dernier, tableau à l'appui.

Ainsi que je l'avais affirmé le 28 mars dernier, me basant sur les chiffres du budget de la majorité, entre 2008 et 2010, donc en deux ans, **le nombre de dossiers « RI + aide équivalente », est passé de 2.140 à 2.285, soit une augmentation de quelque 6,78%.**

Aux dires du Président BOTTERMAN, **sur les six derniers mois**, entre le 01 janvier et le 30 juin 2011, d'après les toutes dernières statistiques, Verviers serait revenue à une situation plus acceptable...

On passe en effet de 2.285 à 2.137, soit, en six mois, quelque 148 dossiers en moins, ou encore une diminution de quelque 6,48%, ou encore, tant qu'à comparer, **3 dossiers de moins que le 31.10.2008 !**

Devant cette communication officielle, je me suis dit que « cette bonne nouvelle » pour nos concitoyens allait se traduire dans des chiffres budgétaires du CPAS « améliorés », histoire d'alléger les finances du Centre Public de l'Action Sociale et donc de moins devoir puiser dans le « fonds de réserve » dont nous avons parlé précédemment...

Et bien détrompez-vous bonnes gens ! Pas un centime, pas un cent de diminution dans les charges d'aide sociale,... Une seule diminution, celle de 15.000 euros de l'allocation « allocation de chauffage en hiver ». J'en conclus donc que, quand bien même le nombre de dossiers ne progresse plus ces six derniers mois, cette apparente « embellie » n'a aucune incidence, prévisible et quelque peu durable, sur les montants versés aux bénéficiaires... Ni les allocations concernant le RIS, ni celles concernant l'aide équivalente, tant en recettes qu'en dépenses, rien ne bouge, budgétairement parlant, dans les modifications budgétaires que vous nous présentez ce soir !

	31.10.2008	31.10.2009	31.10.2010	31.06.211
« dossiers » (nb)	2.140	2.152	2.285	2.137
« évol.en % »		(+ 0,56%)	(+ 6,18%)	(- 6,48%)
« aide sociale récup.à 100% »		2.796.589 €	4.263.487 €	5.619.166 €
« évol. en % »			(+ 52,45%)	(+ 31,79%)
« aide sociale » charges nettes pour le CPAS		6.014.170 €	6.979.914 €	6.712.032 €
« évol. en % »			(+ 16,05 %)	(- 3,84 %)

Un tableau valant mieux qu'un long discours, j'ai rassemblé quelques données tirées des documents officiels remis par l'Autorité aux conseillers communaux ou de CPAS.
S'il est vrai qu'entre octobre 2008 et juin 2011, **le nombre de dossiers** « RI + aide équivalente » **n'a pas augmenté**, par contre, du point de vue budgétaire, **en chiffres absolus, nous constatons une explosion du poste « aide récupérable à 100% auprès du Gouvernement fédéral »**,

Et comme je le disais déjà en mars dernier, le montant de l'allocation a doublé en deux ans ! Nous sommes loin de stagnation annoncée.

Et si le Gouvernement fédéral rembourse une aide au CPAS de Verviers, **c'est que le CPAS de Verviers a, dûment et légalement, accordé l'aide à qui y avait droit et qui se trouvait sur le territoire de la commune au moment où il avait droit à cette aide ...**

Quant aux charges nettes totales pour le CPAS en matière d'Aide Sociale, en deux ans, malgré un léger tassement les six premiers mois, de l'année, elles ont quand même augmenté de quelque 11,60%.

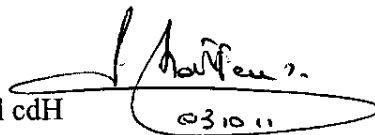
Enfin, pour vider la question, il sera intéressant de vérifier pourquoi ou comment il se fait que les chiffres absolus augmentent quand le nombre de dossiers n'évolue plus... L'indexation et/ou l'augmentation du RI ou des aides sociales n'expliquent pas tout... Il faudra sans doute constater que les situations aidées sont socialement plus lourdes et donc financièrement plus « coûteuses »... ce qui n'est pas nécessairement le signe que la pauvreté soit en baisse à Verviers !

Il ne s'agit pas d'une simple querelle de chiffres ; il faut se rendre à l'évidence.
 Aujourd'hui en 2011, dans notre bonne ville, des hommes, des femmes, des enfants, vivent, très difficilement, et du moins pendant un certain temps, ils ne peuvent espérer progresser et ne s'en sortiront, que grâce à une véritable solidarité et une bonne synergie entre « Pouvoirs Publics » et « Réseau associatif »...

Quand bien même, le cdH aurait souhaité une présentation plus explicite de la réalité sociale verviétoise au travers des chiffres, notre groupe partage et encourage toutes les initiatives prises et les efforts accomplis, notamment par le CPAS et les autres services publics ainsi que par le Réseau Associatif en vue d'apporter formation, autonomie et estime de soi à tous ceux et celles qui doivent vivre au quotidien la pauvreté, la fragilité ou encore la précarité...

En attendant mieux et surtout le débat que nous appelons de tous nos vœux, nous avons évoqué suffisamment de raisons qui motivent le NON du cdH aux modifications budgétaires du CPAS présentées ce soir...

Michel HALLEUX, Conseiller Communal cdH



03.10.11

VILLE DE VERVIERS



Groupe cdH
Marc ELSÉN

Conseiller communal
Chef de groupe

**Demande d'inscription d'un point complémentaire l'ordre
du jour du Conseil communal**

Séance du 3 octobre

Affaires économiques – Agence de développement économique et de stimulation commerciale (ADESC) – Mise en place des instances de la nouvelle asbl – Désignation des Membres.

Note explicative

Lors de la séance de notre Conseil communal le 27 juin dernier, suite à la présentation de l'Echevin, des statuts de cette nouvelle asbl, j'étais longuement intervenu au nom du groupe cdH, pour relever le caractère positif et prometteur d'une telle initiative, idée dont d'ailleurs le cdH avait été porteur lors de la campagne électorale de 2006.

Mais aussi pour attirer l'attention de notre Conseil et de façon particulière de votre Collège sur les risques sous-jacents à cette annonce, à cette intention de l'Echevin Malik Ben Achour. Il était selon nous hors de question de se limiter à un simple effet d'annonce sans lendemain, ce qui serait particulièrement malvenu au vu de l'importance de l'enjeu, nous tenons à le répéter. Animés de la volonté de participer activement à la démarche, notre groupe avait néanmoins décidé de marquer son accord sur ce point, le Collège, par la voix de Monsieur Ben Achour, ayant explicitement souscrit aux deux propositions du cdH. Ce qu'atteste sans la moindre équivoque le PV de la séance du Conseil (« Entendu la réponse de Monsieur Ben Achour qui estime qu'il est opportun de souscrire aux deux propositions du cdH » ...).

La première de ces deux propositions consistait à inscrire à l'ordre du jour du Conseil du 5 septembre le point suivant : mise en place des instances de la nouvelle asbl, désignation des Membres. Nous avons d'emblée spécifié que cela devait naturellement être fait en application de la Clé d'Hondt comme il se doit, et que d'autre part il convenait bien entendu d'associer aux instances des représentants des acteurs commerciaux et économiques verviétois. Nous terminions en ajoutant qu'en toute logique aucune décision ne pouvait être prise avant la mise en place des instances (engagement du personnel, plan stratégique, fonctionnement, ...).

N'ayant rien vu venir à propos de cet important dossier lors de notre séance du 5 septembre mais ayant mis cela sur le compte de la reprise de nos séances après un été peu ensoleillé, nous revenons sur ce point vu l'absence constatée à notre ordre du jour tel qu'envoyé aux conseillers fin de la semaine passée.

Nous joignons à cette note un bref projet de délibération...

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 OCTOBRE 2011

Point complémentaire à l'ordre du jour, à la demande du groupe cdH
Affaires économiques – Agence de développement économique et de stimulation commerciale
(ADESC) – Mise en place des instances de la nouvelle asbl – Désignation des Membres.

Vu l'article ... du CDLD

Vu le PV de la séance du Conseil communal du 27 juin 2011, et particulièrement son point 60
relatif à l'adoption des statuts de l'ADES, asbl,

Le conseil, par ... voix...,

désigne :

.... pour la majorité

.... pour l'opposition

.... pour représenter les acteurs commerciaux et économiques

En qualité de Membres de l'Assemblée Générale

ET

.... pour la majorité

.... pour l'opposition

.... pour représenter les acteurs commerciaux et économiques

En qualité de Membres du Conseil d'Administration

Je voudrais saluer votre interpellation et je vous remercie de partager notre enthousiasme pour ce projet important. Je n'irai pas jusqu'à dire que vous aviez perdu le sens d'une opposition constructive... Plus sérieusement et très sincèrement, je dois vous remercier d'adhérer avec tant d'entrain à cette démarche.

En définitive vous m'interrogez sur le calendrier de mise en œuvre de ce projet. Laissez-moi par conséquent vous faire part d'une série d'informations à ce sujet :

Nous avons donc adopté les statuts au CC du 30 juin

Le 9 septembre, le Collège a lancé une mission de communication dont l'objectif est de trouver à cette agence un nom, un logo, etc. Ce marché se clôturera le 5 octobre et le Collège attribuera le marché le 14 octobre. Alors, pourquoi ne pas avoir attendu la création effective de l'agence me direz-vous ? et bien parce que nous avons les sommes nécessaires à l'initiale et que lancer le marché au départ de l'asbl constituée nous aurait contraint à passer par les MB, ce qui nous aurait fait perdre pas mal de temps.

Parallèlement à cela, nous avons pris une série de contacts avec des acteurs économiques comme la SPI ou la CCI afin qu'ils intègrent les instances de l'asbl et lui fasse profiter de leur expertise en matière de développement économique. J'ai bonne espoir de recevoir une réponse formelle positive dans les prochains jours et de proposer au conseil du 24 octobre de désigner les membres de l'association qu'ils soient publics ou privés. Nous pourrons alors nous réunir au sein des instances pour travailler à l'engagement du personnel, à la définition d'un plan stratégique, etc. .

VILLE DE VERVIERS



Cécile OZER

Conseillère communale

Conseil communal du 03 octobre 2011

*Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : Verviers en Couleurs –
évaluation interne et externe.*

Monsieur l'Echevin,

Comme nous vous l'avions demandé au mois de mars, je reviens vers vous concernant la fête « Verviers en couleurs ».

Comme vous nous l'aviez expliqué, l'objectif de cette nouvelle fête était pour vous de définir une nouvelle opportunité de rencontre et de développement de la connaissance mutuelle entre les différentes cultures.

Les objectifs que vous vous étiez fixés ont-ils été rencontrés ? Quel est le point de vue des différentes associations par rapport à cette fête ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cécile OZER
Conseillère communale

Je vous remercie pour votre question mais surtout pour l'intérêt persistant que vous portez à Verviers en Couleurs à propos de laquelle vous m'avez interrogé à plusieurs reprises déjà.

Comme vous le savez, l'objectif de la relocalisation de cette fête était d'amener l'interculturalité dans le centre-ville et de favoriser le brassage et les rencontres entre les gens. A l'évidence nous y sommes parvenus et je crois qu'on peut s'enorgueillir d'un vrai succès de foule. La visibilité du volet sportif a permis une belle mixité des publics sur l'ensemble du site. Paradoxalement, heureusement que le soleil ne fut pas complètement au rendez-vous car nous aurions eu plus de difficultés à gérer le monde.

En tout cas, la manifestation dans chacun de ses volets (foot, concerts, village) a connu un franc succès mais ce qui est le plus important c'est que tant au niveau des organisateurs que des partenaires, le principe de la localisation de la fête en centre ville a recueilli une adhésion unanime. D'autant plus que cela ne s'est pas fait au déterminant du quartier de Hodimont puisque, comme nous nous y étions engagés, un fête de quartier y a été organisée le 24 septembre dernier et a connu un joli succès également.

Quelques chiffres : 19 associations présentes issus de différents quartiers de la ville, soit le maximum que nous pouvions accueillir, 2314 tickets repas vendus au bénéfice des associations, 680 boissons vendues au bénéfice des deux MJ.

Une réunion de débriefing avec les partenaires a eu lieu au mois de septembre ; une autre avec les associations a dû être annulée et doit être reprogrammée prochainement : il est clair que, comme pour toute organisation, il a des choses à parfaire mais je peux aujourd'hui vous confirmer que le bilan de la manifestation est très positif et nous permet d'envisager les prochaines éditions avec beaucoup d'ambitions.

Interventions Ecolo

au conseil communal de Verviers

séance du 3 octobre 2011

Document à destination de la presse et du secrétaire communal

Point 46D.- Piscine de Mangombroux - Réouverture

Des habitants du quartier de Mangombroux ont exprimé il y a peu leur souhait de voir rouvrir la piscine. Nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens.

Comme beaucoup d'habitants non seulement de ce quartier-là mais aussi de l'ensemble de la commune, nous regrettons qu'il n'y ait plus à Verviers aucune piscine de plein air. Nous l'avions déjà exprimé lors de la fermeture de la piscine d'Ensival.

A propos de Mangombroux, au moment où la piscine a été fermée, le projet de la Ville était d'y aménager un espace de jeux et de sports pour les familles et les jeunes du quartier. A défaut d'une piscine, cela nous semble effectivement intéressant de conserver à cet endroit-là un espace à vocation de loisir et de sport, et de le rendre accessible à tous.

Or, nous avons appris par la presse que les objectifs avaient changé, Monsieur l'Echevin Breuwer projetant que des logements soient construits sur ce terrain.

Nous avons plusieurs questions :

Pourquoi abandonne-t-on le projet précédent ? La possibilité de réaménager une piscine est-elle tout à fait exclue ?

Les habitants de Mangombroux ont-ils été consultés pour connaître leur point de vue, leurs idées et leurs souhaits pour leur quartier ? Cela nous semble une démarche préalable indispensable en tout cas.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Geneviève Minguet, conseillère Ecolo

Question orale 1 : semaine du commerce équitable

Madame et Messieurs les membres du Collège Communal,

Du 5 au 15 octobre a lieu la semaine du commerce équitable. La ville a-t-elle choisi de s'associer d'une manière ou d'une autre à cet événement ?

Le slogan de cette année est "**Remplacez dès aujourd'hui un produit par un produit équitable**". Dans un premier temps, la ville pourrait s'associer à cet événement en décidant, par exemple, d'engager l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable, tant pour ses besoins internes que pour les événements qu'elle organise à destination du public.

Par ailleurs, il existe également une campagne intitulée « Communes du commerce équitable » ? La campagne est centrée sur les produits du commerce équitable mais elle promeut de façon large une consommation responsable pour un développement durable, tant au Nord qu'au Sud. Pour devenir une « Commune du commerce équitable », différents critères doivent être remplis, impliquant la participation de différents acteurs locaux (commerces, entreprises, écoles, ...). La participation de notre ville à cette campagne a-t-elle déjà été envisagée ?

Je vous remercie pour vos réponses

Pauline Dumoulin, Conseillère Communale ECOLO

Question orale 2 : état dégradé du bâtiment CPMS provincial

Madame et Messieurs les membres du Collège Communal,

Au Conseil Communal du 2 mai 2011, le groupe Ecolo vous a lancé son premier « chiché », des suggestions qui n'ont pas besoin d'attendre un changement de majorité pour être réalisées. Cette première proposition concernait l'état dégradé du bâtiment du centre PMS provincial situé rue de la station. Nous avons à l'époque relevé que si chaque verviétois pouvait aujourd'hui se réjouir de l'aménagement réussi de l'ancien dépôt de douane devenu l'hôtel Verviers, l'abord de l'hôtel reste cependant peu accueillant, notamment lorsqu'on regarde les façades qui se situent en face. Nous vous avons dès lors suggéré d'agir, via la majorité PS-MR à la Province, sur ce bâtiment qui n'est plus entretenu depuis des années, histoire d'embellir le quartier, de montrer l'exemple aux voisins et de poser un geste visible envers l'hôtel.

En date du 10 mai 2011, la Province avait écrit qu'elle prenait bonne note de cette demande et ne manquerait pas de vous tenir au courant du suivi.

Pouvez-vous, dès lors, nous informer des suites données à ce dossier ?

D'avance, je vous en remercie.

Pauline Dumoulin, Conseillère Communale ECOLO